



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 octobre à 19h00, le conseil, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Présents : DE MEYER Bernard, DUJARDIN Stéphane, FAUQUEUX Anne Marie, FLATRES Pascal, GOURDIN Allison, HAMIEAU Maud, HENNION, LUBERDA Sandrine, METAYER Jean Maurice, POHU Gérard, SALIGOT Roger, SILLE David.

Absents : BURTIN Françoise.

Pouvoir de ARNOULD Michel à HENNION Éric.

Pouvoir de TAISNE Dominique à DE MEYER Bernard.

Secrétaire de séance : FAUQUEUX Anne-Marie.

Date de convocation et d'affichage : 20/10/2017

Approbation du compte rendu précédent.

N° 2017DELIB0033 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire propose les ajustements budgétaires suivants en **section d'investissement** :

| | | |
|---|---|--------------|
| - | <u>D-020</u> : Dépenses Imprévues | - 3 100.00 € |
| - | <u>D-21-21534</u> : réseaux d'électrification | + 3 100.00 € |

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1 telle que proposé ci-dessus.

N° 2017DELIB0034 : 13^{EME} MOIS DES AGENTS COMMUNAUX (14 voix pour)

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le versement proratisé du 13ème mois aux agents de la commune.

La proratisation se calculera en fonction des arrêts maladies à partir du 16^{ème} jour d'absence sur la période de référence (du 01/12/2016 au 30/11/2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce versement à l'unanimité.

N° 2017DELIB0035 : PROROGATION D'OCCUPATION SALLE DES ASSOCIATIONS – ATELIER PORCELAINE (14 voix pour)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de proroger l'autorisation donnée à l'Atelier Porcelaine d'occuper la salle des associations jusqu'au 10 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de prorogation.

N° 2017DELIB0036 : DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCIENNES METROPOLE – FSIC : TRAVAUX DIVERS DE SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX (14 voix pour)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole pour travaux divers de sécurisation des bâtiments communaux dans le cadre du FSIC. Le montant des investissements envisagés avoisinerait les 7458 € hors taxes.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour travaux divers de sécurisation des bâtiments communaux,
- à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires à la demande de subvention susvisée.

N° 2017DELIB0037 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR (14 voix pour)

En application de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982, du décret n°82-979 du 19 Novembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, une indemnité de conseil peut être attribuée au Receveur municipal en contrepartie de prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

M. Denis DELSIGNE, Receveur municipal, demande l'attribution de cette indemnité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder au Receveur municipal cette indemnité au taux de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder au Receveur municipal, M. Denis DELSIGNE, l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6225,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

N° 2017DELIB0038 PARTICIPATION CENTRE AERE (14 voix pour)

Monsieur le Maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-dessous :

- 20 jours maximum (5 jours x 4 ou 1 semaine x 4)
- de 4 à 12 ans
- en centre aéré uniquement (pas en stage de découverte ou sportif)

Il demande de fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le remboursement de 10 € par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporis.

N° 2017DELIB0039 PARTICIPATION CLASSE DES NEIGES ECOLES DE THIANT (14 voix pour)

Monsieur le Maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés à la classe de neige des enfants scolarisé à l'école de Thiant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les éléments suivants :

- Si la classe de neige a lieu pendant la période scolaire le montant de la participation est fixé à 50 € par enfant, sur présentation de justificatif.
- Si la classe de neige a lieu hors temps scolaire : aucune participation.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2018.

N° 2017DELIB0040 BOURSE SCOLAIRE (14 voix pour)

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la reconduction de la bourse scolaire de 40 € accordée :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6^{ème}
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures,

Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon uniquement. La demande et le certificat de scolarité devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

N° 2017DELIB0041 PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ECOLE DE RATTACHEMENT (14 voix pour)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les habitants de la commune dont les enfants sont scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **le maintien** de l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les enfants de la commune scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant,
- **de fixer** le montant de l'aide à 1.50 € par repas sur présentation d'un justificatif.

N° 2017DELIB0042 PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (14 voix pour)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas participer aux frais d'activité périscolaire pour les enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer aux frais d'activité périscolaire.

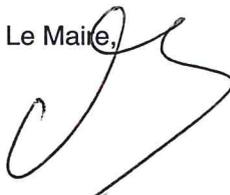
N° 2017DELIB0043 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL PROPOSE PAR LE CDG 59 (14 voix pour)

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la convention d'adhésion dans le cadre des missions liées à la médecine préventive proposée par le CDG 59 afin d'assurer le suivi médical des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention d'adhésion au service de prévention pôle santé sécurité au travail.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,



Bernard DE MEYER.